

Information relative au questionnaire accompagnant Votre dossier complet d'adoption pour la Bulgarie

Madame, Monsieur,

La Mise en place de ce questionnaire est une demande de l'Autorité Centrale bulgare. Sa forme et son contenu spécifique relèvent de la volonté de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) de s'adapter au mieux aux souhaits de nos partenaires.

L'AFA attire votre attention sur le fait que ce questionnaire fait **partie intégrante de votre dossier complet pour la Bulgarie**. Vous devrez le signer, le dater et faire légaliser vos signatures en mairie, avant sa traduction. Ensuite, il devra être traduit par un traducteur assermenté et reconnu auprès du Consulat de Bulgarie en France et légalisé par le consulat de Bulgarie en France. Par ailleurs, le questionnaire devra dater de moins de 11 mois à la date de réception de votre dossier à l'Agence : un an de validité moins un mois couvrant les délais d'envoi, de réception, de transmission et de dépôt auprès du Ministère de la Justice bulgare.

L'AFA demande à ce que **chaque questionnaire soit renseigné avec l'aide d'un médecin**, votre médecin traitant ou un pédiatre, par exemple. **Une attestation** devra obligatoirement être signée par celui-ci, dans laquelle il sera précisé que vous avez été renseigné(s) sur les différents points du questionnaire. L'attestation sera à renvoyer avec la copie du questionnaire adressée à l'AFA. Il n'est pas nécessaire de la faire traduire.

Ce questionnaire, qui comprend plusieurs rubriques, vous permet de choisir entre « oui », « non » et « peut-être ». Vous pouvez cocher l'une ou l'autre case, mais **vos choix doivent être en conformité avec votre notice jointe à votre agrément**.

Attention ! Si vous cochiez une case « oui » impliquant une notice spécifique ou ouverte dont vous ne seriez pas en possession, votre dossier ne pourrait être envoyé en Bulgarie. Si la ligne « autres caractéristiques » de votre notice n'est pas remplie, votre projet porte par défaut sur un enfant en bonne santé.

Si vous cochiez une case « peut-être » impliquant une modification de notice, votre dossier pourrait être transmis mais aucune proposition pour un enfant porteur de cette spécificité ne pourra vous être transmise sans modification de notice (ou seulement avec l'accord explicite de votre Conseil Général).

Si votre projet d'adoption venait à évoluer, il faudrait envoyer à l'AFA un nouveau questionnaire pour transmission à l'Autorité Centrale bulgare, traduit et légalisé. Le questionnaire est téléchargeable sur la fiche pays « Bulgarie » du site internet de l'AFA.